



Expertise Comptable-Conseil & Audit

HOCHE AUDIT

FONDS LA CIMADE

91, rue Oberkampf – 75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

Aux membres du Conseil d'administration du FONDS LA CIMADE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS LA CIMADE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié

des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 1^{er} septembre 2022



Le Commissaire aux Comptes

HOCHE AUDIT

Représentée par Patricia MARTINS-COUDERC

BILAN

ACTIF	31/03/2022			31/03/2021	
	BRUT	AMORT	NET	NET	
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0 €	0 €	0 €	0 €	
Actif circulant					
Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €	
Créances d'exploitation	182 414 €	0 €	182 414 €	161 191 €	
Autres créances	15 820 €	0 €	15 820 €	0 €	
Disponibilités	430 846 €	0 €	430 846 €	204 861 €	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	629 080 €	0 €	629 080 €	366 052 €	
Charges constatées d'avance	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL ACTIF	629 080 €	0 €	629 080 €	366 052 €	

PASSIF		31/03/2022	31/03/2021
Capitaux Propres			
Fonds propres sans droit de reprise		15 000 €	15 000 €
Autres fonds propres - Dotations consommables		616 159 €	352 886 €
Autres fonds propres - Dotations consommables inscrites au compte de résultat		-3 578 €	-2 434 €
Report à nouveau		0 €	0 €
Résultat		0 €	0 €
TOTAL CAPITAUX PROPRES		627 580 €	365 452 €
Provisions pour risques et charges		0 €	0 €
Fonds dédiés		0 €	0 €
Fonds reportés sur legs & donations		0 €	0 €
TOTAL FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES SUR		0 €	0 €
Dettes			
Dettes fournisseurs		1 500 €	600 €
Dettes fiscales et sociales		0 €	0 €
La Cimade Association		0 €	0 €
Autres dettes		0 €	0 €
TOTAL DETTES		1 500 €	600 €
Produits Constatés d'avance		0 €	0 €
TOTAL PASSIF		629 080 €	366 052 €

COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2022	31/03/2021
Quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat	1 145 €	1 266 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 145 €	1 266 €
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	1 145 €	1 266 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 145 €	1 266 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	0 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €
Charges financières	0 €	0 €
RESULTAT FINANCIER	0 €	0 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	1 145 €	1 266 €
TOTAL DES CHARGES	1 145 €	1 266 €
BENEFICE OU PERTE	0 €	0 €

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 mars 2022, dont le total est de 629.080€, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et faisant apparaître un résultat à l'équilibre.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés par le Président en date du 22 août 2022.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. OBJET DE L'ASSOCIATION

L'objet social du fonds de dotation La Cimade est de soutenir l'association La Cimade et de conduire toute activité d'intérêt général en vue de défendre la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques et religieuses, leurs convictions ou orientation sexuelle.

2. NATURE ET PERIMETRES DES ACTIVITES

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice sont les suivants :

- Soutien des activités de La Cimade sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le fonds de dotation ne compte aucune équipe salariée, son fonctionnement est assuré par son Conseil d'Administration appuyé d'une équipe bénévole.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux hypothèses de base définies dans le règlement ANC-03 du 5 juin 2014 :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'activité
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable 2018-06 en application depuis le 1^{er} janvier 2020.

5. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément aux statuts modifiés par le CA du 12 décembre 2020, la clôture annuelle est fixée au 31 mars.

L'exercice 2021-2022 est le premier de 12 mois clôturant à cette date. Pour mémoire, l'exercice 2020-2021 avait une durée de 15 mois allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021.

6. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. VALORISATION DU BENEVOLAT

Au 31 mars 2022 le fonds de dotation compte 2 bénévoles actifs dont l'engagement est valorisé à hauteur de 2.618 € sur les 12 mois de l'exercice.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges de l'exercice sont constituées principalement des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice et des frais bancaires.

Les dotations consommables au 31 mars 2022 s'élèvent en net à 616.159 €, elles seront reversées sous forme d'allocation à l'association La Cimade lorsque cette dernière les sollicitera.

9. EVENEMENTS POST CLOTURE

Legs et assurances-vie reçus après la clôture du 31 mars 2022 :

LEGS EN COURS

Légataire	Nature	Réception des fonds	Montant	Affectation
Edwin Kammerer	Legs et donations	12/04/2022	5 000 €	Non affecté
Ellen Sahy	Legs et donations	25/07/2022	17 452 €	Cimade Valence
Simone Mathieu	Legs et donations	01/08/2022	15 000 €	Non affecté
TOTAL			137 920 €	

ENGAGEMENTS ASSURANCE VIE

Légataire	Nature	Réception des fonds	Montant	Affectation
Jacques Raynaud	Assurance-vie	26/04/2022	44 495 €	Non affectée
TOTAL			44 495 €	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021-2022		EXERCICE 2020-2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances vies				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS	1 145 €	1 145 €	1 266 €	1 266 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 145 €	1 145 €	1 266 €	1 266 €
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL CHARGES	1 145 €	1 145 €	1 266 €	1 266 €
EXCEDENT OU DEFICIT	0 €	0 €	0 €	0 €

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
1. MISSIONS SOCIALES			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1.1 Réalisées en France	0 €	0 €	1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0 €	0 €
- Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €	1.1 Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0 €	0 €	1.2 Dons, legs et mécénat	1 145 €	1 266 €
1.2 Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	- Dons manuels	0 €	0 €
- Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €	- Legs, donations et assurances vies	0 €	0 €
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0 €	0 €	- Mécénat	0 €	0 €
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0 €	0 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0 €	0 €			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 145 €	1 266 €			
TOTAL DES EMPLOIS	1 145 €	1 266 €	TOTAL DES RESSOURCES	1 145 €	1 266 €
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 €	0 €	0 € 2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0 €	0 €
5. REPORT EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 € 3. UTILISATION DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	0 €	0 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 € DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	1 145 €	1 266 €	TOTAL	1 145 €	1 266 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
			(HORS FONDS DEBIES)	0 €	0 €
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	0 €	0 €
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0 €	0 €
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	0 €	0 €

EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	2 618 €	3 197 €
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 618 €	3 197 €			
TOTAL	2 618 €	3 197 €	TOTAL	2 618 €	3 197 €

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0 €	0 €
(+) Utilisation	0 €	0 €
(+) Reports	0 €	0 €
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0 €	0 €